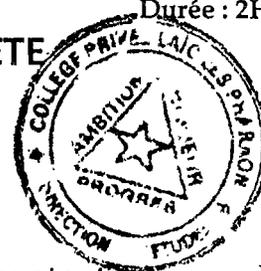


EPREUVE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE

NB : Le candidat répondra à toutes les questions.



A- PREMIERE PARTIE : EVALUATION DES RESSOURCES (9 pts)

1. Dans une production cohérente de 10 à 15 lignes, présente trois conditions d'ouverture d'un compte bancaire **5pts**
2. Savoir-être. **4pts**



- a) Identifie dans le texte deux attitudes citoyennes **2pts**
- b) Explique deux raisons pour lesquelles il faut encourager de telles attitudes. **2pts**

B- DEUXIEME PARTIE : EVALUATION DE L'AGIR COMPETENT/COMPETENCES (09pts)

I- *THEME* : Les activités génératrices de revenus

SUPPORTS

Document 1 : l'histoire du FCFA

Le franc CFA est la monnaie commune des 14 pays africains membres de la zone franc. Il s'agit d'une part des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Leur institut d'émission est la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Et d'autre part des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad. Leur institut d'émission est la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Le franc CFA est né le 26 décembre 1945. Il signifie alors « franc des colonies françaises d'Afrique ». En 1958, il devient « franc de la communauté française d'Afrique ». Aujourd'hui, l'appellation signifie « franc de la communauté financière d'Afrique » pour les pays de l'UEMOA, et « franc de la coopération financière en Afrique centrale » pour ceux de la zone BEAC.

